

WEB / DIGITAL : LES COOKIES

C'EST QUOI UN COOKIE ?

- Le cookie est une information, l'équivalent d'un fichier texte de petite taille, enregistré dans les paramètres du navigateur internet (Chrome, Safari, Firefox, Edge, Opéra, Brave, etc.) sur le terminal (ordinateur, tablette, smartphone) de l'internaute.
- Ce cookie permet de stocker des informations fournies par l'internaute ou recueillies en fonction de sa navigation.
- Les informations stockées permettent par exemple de conserver les coordonnées de l'internaute tout au long d'un processus d'achat, ou pour les retrouver automatiquement lors d'une future visite sur le site, de personnaliser l'affichage de certaines pages en fonction des préférences de l'utilisateur, ou encore de fournir des statistiques de consultation du site à son propriétaire...

INTRUSIF LE COOKIE ?

- Certains sites abusent un peu, il est vrai, de l'utilisation des cookies pour tracer, pister les utilisateurs, à des fins commerciales.
- Toutefois, tout le monde semble avoir oublié que tous les navigateurs permettent dans leurs préférences de paramétrer l'enregistrement de ces cookies par défaut. Ainsi le navigateur peut accepter tous les cookies, aucun, ou de demander à l'internaute pour chaque cookie qui se présente.
- Par ailleurs, via les préférences du navigateur toujours, on peut facilement visualiser quels cookies sont installés et les supprimer.

POURQUOI FAIRE SIMPLE ?

- La CNIL et le RGPD plus récemment ont tout d'abord obligé les sites à avertir l'internaute que le site consulté va potentiellement enregistrer des cookies sur le navigateur de son terminal. Comme on vient de le voir, cela fait double emploi, mais crée une obligation légale. Puis cette règle a évolué pour se durcir : on doit désormais obtenir le consentement explicite de l'internaute avant de pouvoir enregistrer un cookie. Beaucoup de précautions pour pas grand chose, surtout quand on sait que le navigateur gère déjà cela très bien. Oui mais voilà, il y a la sanction...

DES SANCTIONS DÉMESURÉES

- Avec le RGPD, des manquements dans la gestion des données personnelles, comme l'enregistrement de cookies par exemple, peuvent engendrer des sanctions financières, administratives et pénales : jusqu'à 20 millions d'euros et 5 ans d'emprisonnement !
- Le champ des données personnelles est devenu tellement vaste à la suite de l'entrée en vigueur du RGPD qu'il est honnêtement difficile d'envisager toutes les données à classer, déclarer, protéger, supprimer... vous aimez les casse-tête et la paperasse ? Bingo !

BANDEAU D'ACCEPTATION COOKIES

- Afin de mettre chaque site en conformité avec ces exigences, il faut installer sur le site un module permettant d'informer l'internaute sur le potentiel enregistrement de cookies, de lui demander clairement son consentement pour le stockage de ces cookies, de conserver les choix exprimés, de limiter la durée de vie de ces cookies etc.
- Yeman fait confiance pour cela à un partenaire qui a développé une solution qui vous protège juridiquement.



Besoin d'infos complémentaires ? Contactez-nous : contact@yeman.fr